

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 9

**OBJET :**

Signature d'une convention entre la ville de Montmorency et la copropriété sise 13 rue Carnot à Montmorency pour la réalisation d'une fresque de Street Art sur le mur pignon

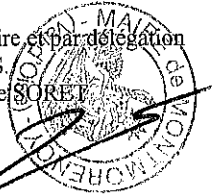
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 20 SEP. 2023

Publiée le : 20 SEP. 2023

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 20 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme CHENET, M. BOUTRON, Mme BONNET-CHAMBON, M ZUILI, M. DUCHÊNE.

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH.....Procuration à M. GUIRAUDET  
M. GELLER.....Procuration à Mme DAUBELCOUR  
Mme DARROUX  
Mme PHILIPON  
M. ESKENAZI.....Procuration à Mme BONNET-CHAMBON

**Absents**

Mme GROSJEAN  
M. AVEAUX  
M RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. DUCHÊNE

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

## DELIBERATION N°9

**OBJET :** SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTMORENCY ET LA COPROPRIETE SISE 13 RUE CARNOT A MONTMORENCY POUR LA REALISATION D'UNE FRESQUE DE STREET ART SUR LE MUR PIGNON

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de convention de mise à disposition du mur pignon de la copropriété du 13 rue Carnot à Montmorency ;

**Considérant** que ce projet permettra d'améliorer l'aspect visuel de ce mur pignon renforçant ainsi la mise en valeur et l'attractivité du centre-ville de Montmorency ;

**Vu** l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du 30 août 2023 ;

**Vu** la note de présentation et sur rapport de M. PEGARD;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**ADOpte** les termes de la convention de mise à disposition du mur pignon de l'immeuble sis 13 rue Carnot à Montmorency ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention ;

**CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Charles DUCHÊNE**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

